

à l'équité de la date du 30 juin. Certains anciens combattants qui ont établi un commerce à une date ultérieure ont exposé leurs vues, mais, je l'ai dit, nous avons pris une disposition spéciale à leur égard. Quant aux importateurs ordinaires, je ne vois pas quelle injustice on leur a faite en fixant cette date. Elle est équitable pour les uns comme pour les autres. A mon sens, la période terminée le 30 juin 1947 correspond à un niveau élevé d'importations, en ce qui concerne le Canada. En tentant de fixer une autre date, nous causerions plus d'injustice qu'en nous en tenant à la date actuelle. Je l'ai dit, les anciens combattants jouissent de dispositions spéciales. On m'a appris, je le répète, qu'on ne nous a presque pas formulé de plaintes quant à l'équité de cette date.

M. le PRÉSIDENT: J'appelle l'attention du comité sur le fait que nous sommes à étudier l'article 1, titre abrégé. Il me semble que nos travaux progresseraient davantage si les membres du comité se conformaient au Règlement et examinaient les diverses questions dans l'ordre où se présentent les dispositions auxquelles elles se rattachent. C'est ainsi que la question qu'on vient de traiter aurait pu être discutée à l'article 5 (1) b) dont voici les dernières lignes:

...prescrivant la manière de calculer les contingentements, ou déterminant les circonstances dans lesquelles il peut être délivré des permis à ceux qui en font la demande.

Je prie les honorables députés de discuter successivement chacun des articles.

M. SKEY: Les observations que je désire formuler sont pertinentes, je crois, puisqu'elles sont d'ordre général. Je me reporte au discours que j'ai prononcé au sujet du projet de loi, alors que j'échangeai avec le ministre des propos mi-badins mi-sérieux. Ainsi qu'en témoigne le harsard du 30 janvier, le ministre, dans sa réponse, m'a fait l'honneur de commenter l'une des propositions que je lui ai soumises. Mais il a laissé de côté une autre recommandation que j'avais formulée à l'époque et je désire lui fournir maintenant l'occasion de s'y arrêter. Il profitera sans doute de l'occasion, puisque l'honorable député de Muskoka-Ontario mentionnait cet après-midi les difficultés qu'ont éprouvées certains hommes d'affaires à mettre le Gouvernement au courant de leurs problèmes, et la nouvelle situation où ils se trouvent depuis.

J'ai conseillé au ministre de convoquer à Ottawa quelques-uns des hommes les plus au courant du commerce et des questions d'importation et d'exportation; je lui ai conseillé de consulter les chambres de commerce

du pays. Le ministre répond qu'il n'en a pas eu l'occasion avant l'introduction de la présente loi. Qu'il me dise alors quelle mesure ils ont prise, lui ou ses chefs de bureau, en vue de consulter les hommes compétents du pays, depuis la présentation de son projet.

L'hon. M. ABBOTT: La réponse est très facile. En moyenne, je reçois personnellement six ou sept députations importantes par semaine. J'ai accueilli aujourd'hui une députation des brossiers, des fabricants d'appareils électriques, de fabricants de meubles, et d'autres encore. A tout prendre, je reçois au moins dix ou douze députations par semaine. Elles entrent dans mon cabinet avec des mémoires très bien préparés qui donnent un aperçu complet des problèmes propres à chacune. Les recevant évidemment avec ma courtoisie coutumière, j'écoute leur point de vue. Je suis content des représentations que l'on me fait.

Outre les délégations que je reçois, les fonctionnaires de la division de la régie des importations urgentes, ainsi que ceux du ministère du Revenu national et des autres ministères chargés de l'application de ce programme s'entretiennent avec des centaines de représentants du commerce et de l'industrie. Comme on pourra le constater, l'accueil que reçoivent ces Canadiens est sympathique et empressé. L'honorable député de Muskoka-Ontario hoche la tête ...

M. SMITH (Calgary-Ouest): Il en convient.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je suis d'accord avec le ministre. Celui-ci, j'en suis sûr, a fait les choses si courtoisement que le procédé a été, dans la mesure du possible, sans douleur.

L'hon. M. ABBOTT: L'honorable député me parassait hoche la tête à droite et à gauche et non de haut en bas. Je lui demande pardon. Pour ma part,—et je sais que les fonctionnaires du ministère pensent de même,—non seulement les propositions d'organismes comme ceux que mentionne l'honorable député sont-elles accueillies avec empressement, mais elles sont nécessaires à la bonne administration de toute loi de ce genre. J'en reçois chaque mois de semblables à l'égard de questions afférentes au budget. C'est ainsi que fonctionne notre régime.

Les boards of trade, les chambres de commerce et les autres organismes commerciaux soumettent constamment des exposés d'opinions au Gouvernement. L'honorable député peut m'en croire, ces groupements n'hésitent pas le moins du monde à nous soumettre avec